



Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégorie B.3.10 Nouvelle étiquette ou modification de l'étiquette du produit – Mélanges en cuve

Numéro de la demande : 2022-0567
Demande : Catégorie B.3.10 (Nouvelle étiquette ou modification de l'étiquette du produit – Mélanges en cuve)
Produit : Herbicide Liberty 200 SN
Numéro d'homologation : 25337
Principe actif (p.a.) : Glufosinate-ammonium (200 g/L)
Numéro de document de l'ARLA : 3366333

Contexte

L'herbicide Liberty 200 SN a été homologué en 1998 pour la lutte en postlevée contre un large éventail de mauvaises herbes graminées et à feuilles larges dans des cultures de colza, de maïs et de soja spécialement conçues pour tolérer le glufosinate-ammonium. La dose d'application recommandée est de 1,5 à 2,5 L/ha, selon la gamme de mauvaises herbes visées. Pour accroître l'efficacité de l'herbicide Liberty 200 SN contre les mauvaises herbes, on peut l'appliquer avec du sulfate d'ammonium. Pour obtenir des détails sur les utilisations, les doses et les méthodes d'application, les mises en garde, les restrictions et les exigences relatives au port de l'équipement de protection individuelle, veuillez consulter l'étiquette du produit.

But de la demande

La présente demande visait à faire modifier l'homologation de l'herbicide Liberty 200 SN de manière à y inclure de nouvelles options de mélange en cuve, plus spécifiquement avec les herbicides Armezon, Armezon PRO et Zidua SC sur le maïs de grande culture et avec l'herbicide Zidua SC sur le soja, aux doses figurant sur leurs étiquettes respectives, dans le but d'améliorer la lutte contre les mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette.

Évaluations des propriétés chimiques, des effets sur la santé et des effets sur l'environnement

Aucune évaluation des propriétés chimiques, des effets sur la santé et des effets sur l'environnement n'est requise, puisque les propriétés chimiques du produit, sa préparation et son profil d'emploi n'ont pas été modifiés.

Évaluation de la valeur

L'utilisation de l'herbicide Liberty 200 SN mélangé en cuve avec les herbicides Armezon, Armezon Pro et Zidua SC est acceptable sur le maïs de grande culture et sur le soja, car les profils d'emploi de ces mélanges en cuve correspondent à ceux déjà homologués pour chacun des produits d'association pour mélange en cuve; en outre, les étiquettes des herbicides Armezon, Armezon Pro et Zidua SC ne mentionnent aucune contre-indication concernant les mélanges en cuve avec d'autres herbicides non recommandés sur l'étiquette. Les conclusions ont été corroborées par des données issues d'essais d'efficacité et d'essais de tolérance des cultures.

La modification de l'étiquette de l'herbicide Liberty 200 SN de manière à y inclure l'option d'appliquer des mélanges en cuve contenant les herbicides Armezon, Armezon Pro et/ou Zidua SC sur le maïs de grande culture et le soja offre aux producteurs la possibilité d'utiliser l'herbicide Liberty 200 SN pour améliorer la lutte contre les mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette et pour étendre l'usage de cet herbicide à de nouvelles mauvaises herbes touchant ces cultures.

Conclusion

L'ARLA a terminé l'évaluation de la demande et estime que les renseignements présentés sont suffisants pour modifier l'homologation de l'herbicide Liberty 200 SN de manière à y inclure l'application de mélanges en cuve contenant les herbicides Armezon, Armezon Pro et Zidua SC sur le maïs de grande culture et l'herbicide Zidua SC sur le soja.

Références

Liste des études et des renseignements présentés par le titulaire

N° de l'ARLA 3318457	2022, BASF value dossier Liberty 200 SN, DACO: 10.1, 10.2, 10.2.1, 10.2.3, 10.2.3.1, and 10.2.3.3.
N° de l'ARLA 3318458	2022, Raw data efficacy studies, DACO: 10.2.3 and 10.2.3.3.
N° de l'ARLA 3318459	2022, Raw data tolerance studies, DACO: 10.3.2.

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre de Santé Canada, 2022

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou du produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, reproduction électronique ou mécanique, photocopie, enregistrement sur support magnétique ou autre, ou de la verser dans un système de recherche documentaire, sans l'autorisation écrite préalable de Santé Canada, Ottawa (Ontario) K1A 0K9